

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Sommaire

Edito	p. 1	PPP : une trouble décision aux conséquences potentiellement néfastes	p. 3
DNB 2015 : L'épreuve d'hist-géo : un simulacre d'examen	p. 2	Revalorisation et Pré-recrutements ne peuvent plus attendre C. Counil : une girouette politique	p. 4

Dispensé de timbrage

Le Mans CTC

Dispensé de
timbrage

Le Mans CTC

Déposé le

25/08/2015



L'ÉDITO : de la nécessité de ne jamais renoncer

par Lionel Quesne

Du temps du gouvernement de M. Fillon, en 2010, un ancien résistant, diplomate et témoin privilégié de la rédaction de la charte des droits de l'homme lançait un appel à lutter contre le fatalisme et la résignation. « Indignez-vous ! » demandait Stéphane Hessel. Ou plus exactement : « ne renoncez jamais à vous indigner ». Ce faisant, il traçait un trait d'union entre hier et aujourd'hui et ravivait la nécessaire flamme de la résistance. Celle qui, au cœur des ténèbres, guide vers de meilleurs lendemains. Cinq ans après, cet appel est plus que jamais d'actualité.

En dépit d'une très forte mobilisation de la profession le 19 mai dernier, la ministre de l'Éducation a choisi le passage en force pour imposer une réforme du collège quasi unanimement rejetée. Les banderoles et les drapeaux avaient à peine été rangés qu'elle publiait au Journal officiel les textes concernant ladite réforme. Éclatant déni de dialogue social auquel ce gouvernement se prétend très attaché ! Sans doute espérait-elle couper l'herbe sous le pied à une opposition qui, de jour en jour, mettait en évidence son manque de légitimité.

Mauvais calcul, car le 11 juin le second degré était de nouveau mobilisé pour clamer haut et fort que cette réforme ne répond pas aux enjeux auxquels le collège doit faire face. Pourquoi ? Parce qu'elle a été entièrement élaborée en 2006, sous le gouvernement de M. de Villepin, par l'inspection générale des finances dans le seul but de réaliser des économies budgétaires. Et dire qu'il se trouve des organisations

syndicales (le SGEN-CFDT et le SE-UNSA pour ne pas les citer) suffisamment aveuglées par leurs positions idéologiques pour apporter une caution pédagogique à un projet qui n'en recèle pas une once !

Mme Vallaud-Belkacem ferait mieux d'écouter ceux qui comme nous sont porteurs d'un vrai projet de démocratisation pour le collège, qui aspirent à des transformations capables de relever les défis de la réussite scolaire pour tous. Mais pour cela il ne suffira pas d'artifices fallacieux comme une autonomie accrue des chefs d'établissement ou une interdisciplinarité décrétée et imposée à la hache. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt mais admettre une bonne fois pour toutes qu'une amélioration significative du collège passe par l'attribution des moyens nécessaires pour abaisser, par exemple, les effectifs par classe.

C'est ce message que nous devons inlassablement continuer à porter, et ce, dès la reprise, dans les assemblées générales de rentrée, au cours des heures mensuelles d'information syndicale et lors des prochaines grandes manifestations. Car la messe n'est pas dite : il nous reste un an pour nous faire entendre. La réforme du collège n'est pas gravée dans le marbre et ce qu'un simple décret instaure, un autre décret peut l'abroger. Ce ne serait pas la première fois ! En effet, 2006 fut aussi l'année où un certain Contrat Premier Embauche porté par le précédemment cité Dominique de Villepin fut annulé seulement huit jours après avoir été porté sur les fonts baptismaux.

Épreuve d'Histoire – géographie : un simulacre d'examen

Sujet d'Histoire : « Indiquez deux caractéristiques du régime nazi. » Quatre lignes sont prévues pour recueillir la réponse mais, en définitive, il suffisait aux candidats d'écrire deux mots pour décrocher les deux points figurant au barème.

Ou encore : travail sur un document intitulé « la chanson des loisirs » et pour lequel il est précisé « Paroles et musique de Jean Villard-Gilles, 1936 ». Par ailleurs, la source indique « Été 36, sur la route des vacances en images et en chansons, Martin Pénét, 2006 ». Question : « En quelle année cette chanson a-t-elle été composée ? » Une réponse à un point pour un sujet noté sur 13 !

Sujet de géographie : question sur les repères à partir d'un fond de carte de l'Europe comportant la délimitation de la mégapole et des points indiquant l'emplacement des capitales. Il est demandé aux candidats de localiser et de nommer :

- Une capitale située dans la mégapole européenne (quatre possibilités dont Londres qui n'est tout de même pas d'un exotisme échevelé)
- Deux pays membres de l'UE (rien n'interdisant aux candidats de citer « la France », ce dont ils ne se sont d'ailleurs pas privés et on ne voit pas pourquoi ils l'auraient fait)
- Un océan ou une mer (houlala, mais où peut-il bien être l'océan Atlantique ?)

Éducation civique : trois photographies, une du Palais du Luxembourg surmonté du drapeau tricolore, une de l'Élysée surmonté du drapeau tricolore, une du Palais Bourbon surmonté du drapeau tricolore. Question : « Entourez le symbole républicain visible sur les trois photographies. »

Et tout à l'avenant ! Car les exemples auraient pu être multipliés ; ceux qui sont présentés ici ne sont pas des perles rares ; ils ne sont que des révélateurs pris au hasard de la vacuité globale des sujets. Assortissez le tout de formats de réponses prévues extrêmement courts, des habituelles consignes de correction invitant à la plus grande mansuétude et quatre points sur quarante pour la maîtrise de la langue dans des sujets où les réponses d'un mot sont acceptées et vous aurez une épreuve où même le candidat n'ayant pas la moindre connaissance, pas la moindre idée de ce dont il s'agit, dépasse la moyenne très très fréquemment. On ne parle même pas de l'évaluation de la capacité à synthétiser, à organiser de façon cohérente des informations ou à porter un regard critique. Depuis la dernière réforme du brevet, plus rien n'est prévu pour tenter de mesurer tout cela. Trop compliqué, trop éloigné du socle. Trop élitiste peut-être ? Pour cet aspect-là des choses, on commençait, malheureusement, à avoir l'habitude mais, ce coup-ci, on bat tous les records d'indigence en matière d'exigences. Encore un tout petit effort et à la prochaine session, on aura droit à « quelle était la couleur du cheval blanc d'Henri IV ? » !

Ce constat pourrait prêter à sourire s'il ne soulevait pas un certain nombre de questions importantes pour l'avenir de notre métier. Elles sont d'abord d'ordre pratique.

- Comment désormais persuader un élève de troisième qu'il est nécessaire d'apprendre, de mémoriser et de réviser ses cours en vue du DNB ? Cela va vite se savoir dans les cours de récréation que la différence entre la copie d'un élève qui a travaillé et celle d'un qui ne l'a pas fait n'est que de quelques points.

- Et comment concevoir nos cours et nos évaluations en cours d'année ? En les alignant sur les attentes de l'épreuve terminale du brevet ? Cela ne serait pas tenable ; au bout de deux semaines tout le monde s'ennuierait ferme avec des cours de troisième plus simples et plus légers que ceux de sixième. Mais alors comment justifier un travail effectué à un niveau bien supérieur à celui attendu en fin de parcours ? Ce hiatus est source d'un authentique problème.

Les questions posées concernent ensuite les finalités d'une telle entreprise visant à vider les sujets de toute consistance, de toute réalité. Plusieurs hypothèses peuvent être légitimement émises :

- Quand un exercice vire pareillement à la farce, celles et ceux qui sont convoqués pour une journée de correction (qui n'est pas la journée la plus reposante de l'année) pourraient être tentés de se dire « à quoi bon ? » Et c'est peut-être là le CQFD de l'affaire : nous amener à considérer que finalement le jeu n'en vaut pas la chandelle et qu'il vaudrait mieux se passer de ces épreuves terminales. Pourquoi ?
- Pour de sempiternelles raisons budgétaires. Cela fait longtemps que le Brevet comme le bac sont critiqués pour leurs coûts qui seraient d'autant moins acceptables que l'État manquerait d'argent. Si cette idée est prégnante, elle n'explique peut-être pas tout.
- Ce que les sujets de la session 2015 ont démontré de façon flagrante, c'est qu'il n'était plus du tout question de chercher à mesurer l'acquisition de connaissances. Implicitement le message envoyé est donc que le collège n'a à évoluer que dans le périmètre réduit des compétences. On pourrait considérer que cette épreuve préparait les esprits à la philosophie d'ensemble de la réforme du collège et de ses programmes et instillait l'idée selon laquelle le DNB devrait en quelque sorte se résumer à une validation du socle de compétences. Et pour cela, non seulement, il n'est pas nécessaire de recourir à une épreuve terminale mais ce n'est même pas judicieux puisqu'elle n'est pas adaptée à l'exercice. CQFD.

La réforme du collège pourrait donc entraîner la disparition du DNB en tant que tel. Or nous y sommes attachés car elle est la clé de voûte d'un enseignement ambitieux pour tous et la garantie d'une égalité de traitement des candidats sur tout le territoire. Y renoncer, c'est ouvrir en grand la porte aux diplômes d'établissements avec toutes les dérives que cela ne manque pas d'impliquer. Il nous reste un an pour combattre cette réforme et amener la ministre à revenir sur son décret. C'est possible ; cela s'est déjà vu lors de mobilisations suffisamment fortes.

Au-delà de ça, renoncer au DNB ou au baccalauréat dans leurs formes et leurs contenus actuels cela amène en définitive à renoncer à toutes formes de diplômes. Cela arrangerait les chefs d'entreprises qui n'en veulent plus ; ils préféreraient se contenter de « portefeuilles personnels de compétences ». Cela les affranchirait définitivement des conventions collectives.

À la fin du mois de juin dernier l'assemblée départementale a pris la décision de recourir à des partenariats public-privé pour reconstruire quatre des collèges sarthois. Ceci appelle quelques commentaires et quelques critiques de la part du SNES et de la FSU 72.

Sur la manière, tout d'abord. Depuis plus d'un an, la FSU est intervenue de manière multiple et à de nombreuses reprises sur cette question. Elle a été à l'origine d'une pétition intersyndicale et est montée au créneau dans différentes instances pour alerter les autorités en charge du dossier ou partie prenante sur la dangerosité de ce type de financement. En retour, elle n'a obtenu que mépris, rebuffades, remise au pas et, comme la pression devenait trop grande, l'horizon fumeux d'un vague audit ainsi que les molles assurances que d'ici-là rien n'était joué. Et au final, la solution retenue est celle qui était contenue, bien cachée, dans le document initial. De là à dire que le résultat tient du CQFD et la méthode de l'enfumage, il n'y a qu'un pas que nous n'hésitons pas à faire.

En matière d'enfumage, nous décernons une mention toute particulière à MM Counil et Rouillon qui lors de la dernière campagne électorale s'étaient déclarés à l'unisson de leur liste « Sarthe à gauche » en opposition totale à ce type de financement et qui, une fois élus, se sont prononcés « pour » lors du vote à la nouvelle assemblée départementale. Comprend qui peut !

Sur le fond, La FSU 72 tient à réaffirmer sa franche opposition à ce type de montage financier. D'abord en raison de la longue liste des dérapages constatés dans des opérations similaires comme celle de l'hôpital d'Evry ou du « Pentagone français » prévu pour accueillir le ministère de la Défense, dont le coût initial était de 745 millions d'euros et est désormais estimé à 3,5 milliards.

Et même s'il n'y a pas de dérapages, il est établi aujourd'hui de façon très largement partagée, que les PPP reviennent beaucoup plus cher au contribuable que toute autre forme de financement direct par la collectivité territoriale. Les loyers versés sont au total très largement supérieurs au remboursement d'un emprunt. Le PPP s'apparente en définitive à un leasing.

Par ailleurs, le PPP soulève d'autres problèmes. Si l'au-

torité qui passe commande est publique, le propriétaire des locaux pendant vingt ans, est une entreprise privée. Celle-ci organise donc comme elle l'entend la maintenance et l'entretien des locaux. Pour des raisons de rentabilité financière (l'objectif premier d'une entreprise est de dégager le plus de profit possible), elle peut donc décider de privatiser ces activités et pourquoi pas celles de restauration et d'hébergement. On peut aussi se demander si dans les années qui précéderont la cession des locaux à la collectivité territoriale, le propriétaire privé apportera toute l'attention voulue à l'entretien des dits locaux.

Objectivement il n'y aurait que peu d'intérêt. Le CG risque donc de se retrouver propriétaire d'établissements fortement délabrés pour lesquels il faudra d'urgence prévoir... un plan de rénovation.

Une dernière chose : en tant que propriétaire, l'entreprise privée a, a priori, toute l'attitude pour utiliser les locaux comme elle l'entend et pour y faire ce qui lui plaît.

Y compris des choses fort peu en rapport avec l'éducation.

Ce sont ces risques qui ont d'ailleurs tout récemment poussé le Conseil départemental d'Indre et Loire à renoncer à ce montage financier. Le vice-président chargé des collèges, Judicaël Odmond, a en effet ainsi justifié l'abandon de la procédure : « Nous ne voulons pas de ce mode de fonctionnement qui hypothèque l'avenir... C'est un chèque en blanc, on ne sait pas où on va et cela nous coûterait une fortune. » Soulignons au passage que ce Conseil départemental est doté de la même majorité que celui de la Sarthe. La logique et la cohérence politique auraient sans doute voulu que les mêmes arguments valent de la même façon d'un département à l'autre...

Quoi qu'il en soit, la décision de l'exécutif sarthois aura été prise en toute connaissance de cause : instruite par nos mises en garde et éclairée par la position de son homologue tourangeau. Il faudra l'assumer et il pourra compter sur nous pour être remis en face de ses responsabilités. Nous prenons date et lui donnons rendez-vous.



Revalorisation et pré-recrutement: ne peuvent plus attendre

par Laurent Blancs

Depuis 2012 le gouvernement ne cesse de le répéter : nous allons créer 60 000 postes supplémentaires dans l'Éducation Nationale. Voilà une pétition de principe qui ne pouvait que trouver grâce aux yeux du SNES. Hélas, en ce domaine comme en beaucoup d'autres, il y a loin de la coupe aux lèvres et les déclarations du gouvernement, se fracassent sur le mur des réalités. Que l'on en juge : après les concours 2015, près de 25% des postes proposés sont non pourvus ! Avec des disciplines réellement sinistrées : au CAPES de mathématiques, 1 097 reçus pour 1 440 postes offerts ; au CAPES d'anglais, 1 225 postes offerts mais seulement 966 reçus. Et ne parlons même pas des lettres classiques (mais il est vrai que le sort fait aux langues anciennes dans la catastrophique réforme du collège donne à réfléchir !).

Bref, l'Éducation nationale n'arrive plus à recruter. Comment expliquer ce paradoxe dans un pays gangrené par un chômage touchant plus de 3,5 millions de personnes et alors que l'École est la priorité affichée du président de la République ?

Loin des propos lénifiants du Ministère (qui arrive à se féliciter de ces chiffres, y voyant un « frémissement » !) les explications paraissent pourtant évidentes.

Les nouveaux enseignants sont recrutés à niveau Master 2 (Bac +5) et se voient offrir un traitement en début de carrière d'environ 1 400 euros nets, soit 1,1 SMIC. Et l'on s'étonne, ou feint de s'étonner du manque d'attractivité du métier ? Et l'on s'étonne, ou feint de s'étonner que beaucoup d'étudiants se tournent vers des métiers plus lucratifs, à qualification égale, dans le privé ?

Il n'y a pas que l'argent dans la vie objectera-t-on. Certes. Il y a la considération. Mais qu'il semble loin, très loin, le temps où un ministre, Jules Ferry, exprimait sa considération et sa confiance aux enseignants, voyant en eux un « auxiliaire naturel du progrès moral et social ». Il est bien loin ce temps, en ces jours où notre ministre actuelle nous fait savoir que les collégiens s'ennuient dans nos classes et nous rend responsables de tous les dysfonctionnements de l'institution scolaire, nous qui n'avons de cesse, dans des conditions d'exercice souvent difficiles, d'œuvrer pour la réussite de nos élèves. Là aussi, comment s'étonner que face à ce manque de considération les étudiants ne se précipitent pas pour passer les concours ?

D'autant plus qu'ils savent très bien que les premières années d'exercice sont difficiles : formation erratique dans les ESPE, premières affectations dans des établissements souvent difficiles où les collègues se sentent (souvent à bon droit d'ailleurs) abandonnés par la hiérarchie.

Oui, devant de tels constats accablants, qui peut encore s'étonner de la désaffection dont est victime le métier d'enseignant ?

Et pourtant les remèdes existent, ils sautent aux yeux. Que l'État procède d'urgence à une revalorisation salariale (rappelons que le point d'indice est gelé depuis 5 ans !), que le Ministère accepte de faire confiance aux enseignants et cesse de produire des réformes contre l'avis majoritaire de ceux-ci, que le gouvernement mette en place de véritables filières de pré-recrutement qui permettraient de financer les études des futurs enseignants en échange d'une obligation de servir pendant 5 ans et, n'en doutons pas, nous verrons revenir vers nos métiers des étudiants en plus grand nombre.

Les solutions existent donc. Il est, hélas, impossible d'en dire de même pour la volonté politique !

C. Council : une girouette politique

par Ivan Gâche

Il est parfois bien difficile de suivre le conseiller départemental C. Council qui décidément change d'avis comme de chemise.

Concernant les partenariats public - privé, voici ce qu'il écrivait sur son blog, le 18 mai 2014 :

Le refus de la privatisation des collèges du département

Alors que notre groupe avait majoritairement donné un avis favorable à la mise en œuvre d'un plan Collège performant, nous avons eu le désagrément de constater que la majorité UMP entendait réaliser des travaux de réhabilitation ou de reconstruction de certains collèges dans le cadre d'un partenariat public - privé (PPP).

En souscrivant à ce type de partenariat, le Conseil général de la Sarthe va s'endetter pour plusieurs décennies et diminuer d'autant ses capacités futures d'investissement et de relance économique. Nous considérons que les PPP sont des outils dangereux pour les finances publiques, qui plus est au profit de quelques-uns et au détriment de l'intérêt général, des entreprises locales et de l'emploi. Si les services du Conseil général n'ont ni le temps, ni les compétences pour mener de front plusieurs chantiers importants, pourquoi ne pas les confier à la SECOS, société d'économie mixte appartenant au Conseil général.

Nous ne pouvons souscrire à une proposition qui revient à privatiser les établissements scolaires qui seront construits par le privé puis loués par le Département, ce n'est pas acceptable et nous la combattons avec énergie.



Et pourtant, en totale opposition avec les engagements pris par la liste « Sarthe à gauche » menée par le parti socialiste lors de la campagne aux élections départementales, celui-ci s'est prononcé pour le rapport présenté par Régis Vallienne, président de la commission Réussite éducative (majorité départementale).

À l'issue de la délibération, M. Council déclarait pour justifier son vote :

« Je fais le choix du pragmatisme en votant pour la reconstruction en Partenariat Public-Privé des collèges Maroc et d'Arnage ».

Un changement de position qui permet de mieux comprendre pourquoi bon nombre d'électeurs se détournent des urnes.